

Les séances de la Société ont lieu au siège social,  
14, place Dauphine, à 4 heures précises.

**Ordre du jour de la séance du 23 juin 1915.**

Communications de M. le colonel MONTEIL et de M. le contrôleur-général CRETIN, sur les mesures législatives, administratives et judiciaires à prendre à l'égard des exclus, des individus incorporés dans les Bataillons d'Afrique et les Compagnies de discipline, et des inculpés de désertion, d'insoumission et d'abandon de poste.

Le Secrétaire général adjoint,  
G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

**VENTE DU BULLETIN**

Le *Bulletin* est distribué à tous les membres titulaires et correspondants de la Société générale des Prisons, tant en France qu'à l'étranger.

Des abonnements sont accordés aux personnes qui ne font pas partie de la Société, au prix de 20 francs, pour la France et l'étranger.

La vente du *Bulletin* est autorisée en France et à l'étranger, tant pour les numéros séparés de l'année courante que pour les volumes des années écoulées.

Le prix du numéro séparé de l'année courante est fixé à 3 francs pour les membres de la Société, à 4 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie. Toutefois, il ne peut être vendu plus de vingt de ces numéros séparés.

Pour les années écoulées, les volumes de 1892 à 1896, presque épuisés (et dont plusieurs numéros nous manquent), sont vendus à un prix à arrêter avec MM. MARCHAL et GODDE, libraires de la Société, 27, place Dauphine, à Paris. Le prix des autres volumes est de 3 francs, pris séparément. La collection complète des quinze premières années avec la table des vingt années est livrée au prix de 50 francs.

Le prix de la table des vingt années, prise séparément, est de 4 francs.

**EN VENTE**

Les *Institutions pénitentiaires de la France en 1895*, au prix de 4 francs pour les membres de la Société et de 6 francs pour les acheteurs qui n'en font pas partie.

Le I<sup>er</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1893. Paris.

Le II<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1894. Lyon.

Le III<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1896. Bordeaux.

Le IV<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1898. Lille.

Le V<sup>e</sup> Congrès national de patronage des libérés, 1903. Marseille.

Congrès international de patronage des libérés, 1900. Paris.

*Code pénal annoté*, par M. le professeur E. Garçon, 1901-1911. Larose. Le premier volume et le premier fascicule du second volume, seuls parus. L'ouvrage complet, en deux volumes, 40 francs.

*Cours de droit criminel et de science pénitentiaire*, par M. le professeur G. Vidal. 4<sup>e</sup> éd., 1911, 10 francs. A. Rousseau.

*Pratiques des malfaiteurs* (Manuel d'instruction judiciaire), par le conseiller Hanns Gross avec une préface de M. le professeur Gardeil. — 2 vol. in-8°, 1899. 16 francs, Marchal et Billard.

*Traité de Science et de Législation pénitentiaires*, par Paul Cuche, professeur à la Faculté de droit de Grenoble. — Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot. — 1 vol. de 510 pages : 10 francs.

*La Législation pénale comparée*, publiée par l'Union internationale de Droit pénal. — Premier volume : *Le Droit criminel des États européens*.

Chez Otto LIEBMANN, Lützowstrasse, 27, Berlin (V. *Bulletin*, 1895, p. 444).

Le deuxième volume n'a pu encore paraître qu'en allemand, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs français.

# Revue pénitentiaire et de Droit pénal

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

**SOMMAIRE**

SEANCE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS DU 23 JUIN 1915 (p. 547).

M. le Secrétaire général adjoint, M. le Président. — Communications de M. le colonel Monteil et de M. le Contrôleur général Cretin sur les mesures législatives, administratives et judiciaires à prendre à l'égard des exclus, des individus incorporés dans les bataillons d'Afrique et les compagnies de discipline, et des inculpés de désertion, d'insoumission et d'abandon de poste. — MM. le colonel Monteil, le Président, le Contrôleur général Cretin, Braibant, commandant Jullien, Hennequin, D<sup>r</sup> Briand, capitaine Bouchardon, Bonnefoy, D<sup>r</sup> Vallon, Paul Kahn, Demange, Mahmoud Salem, Demogue, M<sup>lle</sup> Dyvrande, le Président, note de M. Grebaut.

M. LE CONSEILLER FÉLIX VOISIN (p. 583), par **Louis Rivière**.

LE PROJET DE LOI RELATIF AUX ORPHELINS DE LA GUERRE (p. 600), par **Paul Nourisson**.

CHRONIQUE JUDICIAIRE (p. 606).

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES.

1<sup>o</sup> Comité de Défense des Enfants traduits en Justice, de Paris (p. 622). — 2<sup>o</sup> Chronique du patronage : Œuvre des Jeunes Filles libérées, de Lyon (p. 624).

QUESTIONS PÉNITENTIAIRES ET PÉNALES.

Le projet d'arrêté ministériel sur la constatation journalière de la conduite et du travail des détenus dans les établissements pénitentiaires (p. 625), par Georges Dubois.

INFORMATIONS DIVERSES.

La lutte contre l'alcoolisme (p. 631). — La loi sur l'ivresse (p. 635). — Réforme de la législation sur l'alcool (p. 638). — Déserteurs et insoumis (p. 639). — Les omis (p. 640). — L'état de siège (p. 641). — Compétence des tribunaux dans les territoires occupés par les armées italiennes (p. 641). — La justice en Belgique et en Pologne (p. 642). — Le commerce des armes à la Guyane (p. 643). — La réforme de la magistrature (p. 643). — La répression des fraudes dans la zone des armées (p. 644). — Censure des spectacles (p. 644). — La criminalité juvénile (p. 645). — Cocaine (p. 645). — La peine de mort en Suisse (p. 646). — Le travail des prisonniers civils dans l'armée russe (p. 646). — M. René Bérenger (p. 646). — Hommages aux étudiants de la Faculté de droit, morts à l'ennemi (p. 647). — Nos collègues au feu (p. 648).

BIBLIOGRAPHIE ET REVUES ÉTRANGÈRES.

BIBLIOGRAPHIE. — 1<sup>o</sup> Les lois de la guerre sur terre (p. 649). — 2<sup>o</sup> Les mineurs devant les Conseils de guerre (p. 649). — REVUES ÉTRANGÈRES. — *Scuola positiva* (p. 652).